



CONTRAT MODÈLE - PHOTOGRAPHE

(Version 1.0 Pierre Pinter 21/05/2015)

ENTRE :

Mme M Né(e) le / / à

Demeurant :

Portable : E-Mail :

Dénotmé(e) ci-après « **LE MODELE** ».

ET :

Mme M Né(e) le / / à

Demeurant :

Dénotmé(e) ci-après « **LE PHOTOGRAPHE** ».

Portable : E-Mail :

DEFINITIONS DES TERMES UTILISES DANS LE PRESENT CONTRAT:

"**MODELE**" signifie moi-même et comprend mon apparence, mon aspect et ma forme.

"**SUPPORT**" signifie tous supports, y compris des supports numériques, électroniques, imprimés, télévisuels, cinématographiques et autres connus ou à inventer.

"**PHOTOGRAPHE**" signifie le photographe, l'illustrateur, le réalisateur du film, le réalisateur cinématographique ou toute autre personne ou entité réalisant des photographies ou des enregistrements de moi-même.

"**IMAGES**" signifie toutes les photographies, films ou enregistrements faits de moi-même dans le cadre de la Prise de Vue.

"**PRISE DE VUE**" signifie la session des prises de vues photographiques décrite aux présentes.

1. CESSION DE DROITS

1.1 BENEFICIAIRES

Le MODELE autorise le photographe et ses cessionnaires directs et indirects à exploiter commercialement les Images le représentant réalisées le _____ à _____ telles que décrites en article 7 ci-dessous dont le photographe est l'auteur.

1.2 OBJET

Cette cession emporte autorisation pour le photographe d'utiliser, publier, éditer, copier, reproduire, adapter, modifier, transformer, déformer, tronquer cette Image par tous procédés techniques.

Cette Image pourra être reproduite ou utilisée avec d'autres matériels, dont: des textes, des données, des informations ou slogans, d'autres images, photographies, dessins, illustrations, animations, graphismes, segments vidéo ou audio de toute nature, par tous les moyens, méthodes ou techniques actuellement connus ou à venir. Cette liste est non exhaustive.

1.3 SUPPORTS

La présente autorisation est donnée pour tous supports: papier, tissus, bois, plastique, informatique, électronique, magnétique, numérique, laser, optique et de manière générale tout support lisible par l'homme directement ou par l'intermédiaire d'une machine, pour tous modes de diffusion existant ou à venir.

1.4 DIFFUSIONS

Le MODELE autorise le PHOTOGRAPHE à :

- l'exposition virtuelle des photographies sur le site Internet du photographe et autres supports Web professionnels (seulement s'il veille à ce que les clichés ne puissent être copiés).
- l'exposition publique des photographies (galeries, salons, concours, presse...).

Le MODELE conserve une liberté d'utilisation pour toute action de démarchage auprès d'agences (ou structures assimilées) ou pour tout concours, dans la presse traditionnelle ou sur *internet*, ainsi que pour un blog dont le MODELE est propriétaire, à la seule condition que la mention «© année de la photographie – photo Pierre PINTER – www.xpressif.be » apparaisse **clairement** en marge de la photo, ou par référence à ce dernier.

Le MODELE est autorisé à utiliser les images sur un réseau social à condition qu'il s'agisse du image comportant la signature/watermark du photographe (upload). Et de partager l'image venant de la page officielle du photographe si il s'agit d'une image ne comportant pas la signature du photographe. Elle doit alors être précédée du nom complet et du site du PHOTOGRAPHE.

1.5 MODIFICATIONS

Le photographe seul est autorisé à effectuer TOUTES modifications sur le cliché. Le MODELE ne pourra par conséquent pas modifier l'image de quelques manières que ce soit.

1.6 DOMAINES ET SUJETS

Le MODELE autorise l'utilisation de son image dans tous les domaines y compris concernant des sujets potentiellement controversés, le PHOTOGRAPHE ne pouvant être responsable de l'utilisation finale que feraient ses clients de l'Image.

Le MODELE renonce à tous recours contre le PHOTOGRAPHE pour les éventuels cas d'abus, étant entendu que ce dernier n'autorisera aucune utilisation illicite ou pornographique des photographies.

2. PROPRIETE DES PRODUITS

Le MODELE reconnaît qu'il ne pourra revendiquer aucun droit quant aux produits sur lesquels sera reproduite son image, de même qu'il ne pourra exercer aucun droit de regard quant à leur élaboration, fabrication, production ou diffusion.

Ces produits demeureront propriété des clients du PHOTOGRAPHE ou du PHOTOGRAPHE lui-même.

Le MODELE décharge de toute responsabilité le PHOTOGRAPHE en cas de perte, vol ou dégradation des photographies objet des présentes.

3. ETENDUE DE L'UTILISATION ET REMUNERATION

Le MODELE reconnaît que les utilisations à venir de son image peuvent être mineures ou s'inscrire dans le cadre de campagnes publicitaires de grande valeur, dans le monde entier.

Quelle que soit cette utilisation, il est convenu d'une rémunération définitive pour le photographe | Par Heure – Forfaitaire | (biffer la mention inutile) deEUR / €

En cas de vente par le photographe d'une image, une rémunération de 10 % du prix reviendra au MODELE.

4. DUREE

Le présent contrat est conclu pour une durée de 5 ans, irrévocable à peine de dommages et intérêts, quels que soient le succès ou la réputation que le MODELE pourra acquérir ultérieurement, de même que quelles que soient les modifications qu'il apporterait à l'orientation de sa carrière.

A l'issue de cette période de 5 ans, il sera reconduit par tacite reconduction pour des périodes successives de 3 ans sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, respectant un délai de 6 mois avant l'issue de chaque période triennale.

A cet effet le MODELE s'engage à informer le PHOTOGRAPHE de tout changement d'adresse dans les 3 mois de sa survenance.

